

DÉLIBÉRATION N° 2022/053
Portant approbation du budget de l'exercice 2022 de la Ville de Dumbéa
Budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 3 mars 2022,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2021/331 du 24 novembre 2021 attribuant des avances de subvention au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse Des Ecoles dans l'attente du vote effectif du budget principal de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2022,
VU la délibération n° 2021/335 du 24 novembre 2021 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2022,
VU la délibération n° 2022/008 du 19 janvier 2022, relative au débat d'orientations budgétaires 2022 de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2022/47 du 3 mars 2022, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville de Dumbéa,
VU les tableaux d'affectation des résultats provisoires 2021 de chacun des budgets, certifiés par le Trésorier de la province Sud,
VU la note explicative de synthèse n° 2022/24 du 2 février 2022,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 17 février 2022,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le budget principal 2022 de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de cinq-milliards-quatre-cent-quatre-vingt-seize-millions-cinq-vingt-cent-deux-mille-huit-cent-trente-trois francs (**5 496 502 833 F.CFP**), se décomposant de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
- SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 874 132 832	3 874 132 832
- SECTION D'INVESTISSEMENT	1 622 370 001	1 622 370 001
TOTAL BUDGET	5 496 502 833	5 496 502 833

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section de fonctionnement, conformément aux tableaux joints en annexe 1.

ARTICLE 3 /

La Ville s'engage à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la dette.



ARTICLE 4 /

Sont créés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 23 postes suivants :

- 1 poste de directeur adjoint à la sous-direction de la Police Municipale,
- 4 postes de gardiens à la sous-direction de la Police Municipale,
- 3 postes de chefs d'équipe au centre de secours de Dumbéa,
- 1 poste de chef de cellule du centre de ressources et de compétences au centre de secours de Dumbéa,
- 1 poste de chef de cellule travaux à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de chef de cellule salubrité à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de chargé de la gestion foncière à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de gestionnaire des marchés à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de contrôleur des travaux à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de contrôleur de chantier à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de gestionnaire polyvalent à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste de technicien informatique à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste de gestionnaire comptable à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste d'éducateur sportif à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
- 1 poste de chef de projet culturels et patrimoniaux à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
- 1 poste de médiateur culturel à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
- 0,5 poste d'agent en charge des relations avec administrés au cabinet du Maire
- 0,5 poste d'assistant communication numérique au cabinet du Maire

Sont supprimés au sein des services municipaux de la Ville de Dumbéa, les 20 postes suivants :

- 1 poste de chauffeur polyvalent à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de chef de cellule propreté urbaine à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de chef de cellule hygiène et santé à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de gestionnaire foncier à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 3 postes d'ouvrier polyvalent à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de technicien à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de secrétaire comptable à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 1 poste de chargé de mission énergie et mobilité à la direction du Développement Durable et de la Proximité,
- 2 postes d'agent d'entretien à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste d'assistant administratif à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste de secrétaire comptable à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste de chargé de mission à la direction Administrative et Financière,
- 1 poste de bibliothécaire de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
- 1 poste de chargé de projet culturels et patrimoniaux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,
- 1 poste d'agent de recouvrement à la direction de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Sécurité
- 1 poste d'encadrant technique, pédagogique et social à la direction de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Sécurité,
- 1 poste de chargée de mission proximité au secrétariat général

ARTICLE 5 /

Est autorisé le versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Dumbéa pour un montant de quatre-vingt-dix-millions-de-francs (90 000 000) F.CFP, au titre de l'année 2022. La dépense est imputable au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement.

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2021/331 du 24 novembre 2021 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2022.

ARTICLE 6 /

Est autorisé le versement d'une participation à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour un montant total de deux-cent-millions de francs (200 000 000) F.CFP, au titre de l'année 2022, détaillée comme suit :

- Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », la somme de 25 000 000 F.CFP
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courante », la somme de 175 000 000 F.CFP

Cette subvention comprend l'avance votée par délibération 2021/331 du 24 novembre 2021 dans l'attente du vote effectif du budget principal pour l'exercice 2022.

ARTICLE 7 /

Est autorisé le versement d'une participation dans le cadre de la convention de participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association entre la ville de Dumbéa, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et la Mission religieuse de l'enseignement Catholique en Nouvelle-Calédonie en date du 06 décembre 2016, d'un montant n'excédant pas 12 millions de francs CFP, pour l'année 2022

ARTICLE 8 /

Est autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dumbéa à l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie et de s'acquitter de la cotisation annuelle au titre de l'année 2022 pour un montant de 3.372.249 F.CFP.

Est autorisée l'adhésion de la ville de Dumbéa à l'Association Scalair.

ARTICLE 9 /

Est constituée une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de onze-millions-cinq-cents-mille francs (11 500 000) F.CFP qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 10 /

Est autorisée la reprise sur provision pour risques et charges d'exploitation d'un montant de soixante-treize-millions-sept-cent-quatre-vingt-mille-trois francs (73 780 003) F.CFP.

ARTICLE 11 /

Est autorisé le versement maximum des participations et subventions aux différents organismes suivants :

ORGANISMES	CHAPITRE	MONTANT
Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN)	Chap.65	30 000 000
Syndicat mixte des transports Urbains (SMTU)	Chap.65	61 000 000
GIE SERAIL	Chap.65	4 000 000
SAS Garden Golf	Chap.67	16 500 000
SPL CARD	Chap.67	59 000 000
SPL SUD TOURISME	Chap.67	900 000

ARTICLE 12 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle -Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 13 /

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

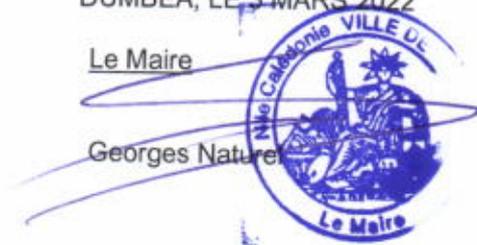
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2022

Le Maire

Georges Nature



DESTINATAIRES :

- | | | |
|----------------------|---|----|
| - SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| - AFFICHAGE | - | 1 |
| - SAG | - | 1 |
| - TPS | - | 1 |
| - TOUS SERVICES | - | 18 |



ANNEXE 1 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

11 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section du Budget de fonctionnement 2022 est votée par chapitre, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	77 900 000	011	Charges à caractère général	909 330 200
73.	Impôts et taxes	870 700 000	012	Charges de personnel	1 802 220 853
74.	Dotations et participations	2 610 513 792	65	Autres charges de gestion courante	469 753 000
75.	Autres produits de gestion courante	147 961 000	66	Charges financières	66 000 000
77.	Produits exceptionnels	0	67	Charges exceptionnelles	172 380 003
78.	Reprises sur provisions	73 780 003	68	Dotations aux provisions	11 500 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	63 278 037	042	Dotations aux amortissements	114 000 000
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000 000	023	Virement à la section d'investissement	328 948 776
Total recettes		3 874 132 832	Total dépenses		3 874 132 832

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section du Budget d'investissement 2022 est votée par opération, comme suit :

N° OP.	INTITULE D'OPERATION	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
001712.	TRANSPORT URBAIN & SUBURBAIN		27 900 000		
001812.	DIV.TVX INTERCOMMUNAUX GRD NEA		3 207 163		28 407 500
191006.	OPERATION ECO MOBILITE	1 881 500	9 000 000		
191103.	REALISATION GENDARMERIE DSM		72 000 000		38 420 000
191203.	TRAVAUX AMELIORATION DANS LES ECOLES CA 17-21	2 177 452	68 000 000		
191301.	ACQUISITION DECORS DE NOEL	641 296	1 000 000		6 530 000
191302.	KIT DECENTRALISAT° PRATIQ SOCIO-EDUCATIVES & CULT.	1 443 481	12 505 913		
201007.	MODERNISATION SYSTEME D'IMPRESSION	138 862	0		
201103.	VIDEOPROTECTION	848 000	0		
201201.	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2020	32 654	0		24 500 000
201402.	REAMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF DUMBEA CENTRE	16 362 649	783 000		
201806.	REVISION PUD	801 310	8 500 000		
201807.	AMENAGEMENT CARREFOUR CALVAIRE	16 000 000	24 000 000		
201808.	AMENAGEMENTS DURABLES TRAME VERTE DUMBEA NORD	5 245 538	90 000 000		60 072 500

N° OP.	INTITULE D'OPERATION	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
211000.	OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	5 211 455	0		
211001.	CIMETIERE - AMENAGEMENT	1 568 835	0		
211002.	MATERIELS ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021-2026	5 740 538	6 000 000		
211003.	MATERIELS EQUIPEMENTS SERVICES COMMUNAUX 2021-2026	12 454 255	8 000 000		
211004.	BAT. ADMINIST. COMMUNAUX AMENAGEMENT 2021-2026	4 284 823	21 900 000		
211005.	DEVELOP. DURABLE INFRASTR. COMMUNALES 2021-2026	1 247 090	36 500 000		
211006.	SCHEMA DIRECTEUR SYSTEME INFORMATION 2021-2026	1 335 282	4 525 000		
211007.	NOUVEAU CIMETIERE AMENAGEMENT	12 766 064	30 000 000		
211101.	NOUVEL HOTEL DE POLICE - AMENAGEMENT	16 000 000	34 000 000		
211102.	VIDEOPROTECTION 2021-2026	1 396 590	34 000 000		
211103.	MATERIELS EQUIP. SECURITE SALUBRITE PUB. 2021-2026	6 016 190	3 500 000		
211104.	REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS (2)		2 000 000		
211201.	INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - AMENAGEMENT 2021-2026	4 968 937	15 000 000		
211202.	CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES 2021-2026		21 000 000	9 750 000	
211301.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES - AMENAGEMENT 2021-2026	233 386	4 300 000		
211302.	MATERIELS EQUIP. INFRASTR. CULTURELLES 2021-2026		2 525 750		
211401.	INFRASTRUCT SPORT. JEUNESSE - AMENAGEMENT 2021-2026	4 658 182	12 600 000		
211402.	MATERIEL EQUIP. INFRASTR. SPORT. JEUNESSE 2021-2026		1 000 000		
211801.	AMENAGEMENT PROMENADE JULES RENARD - T2	8 450 500	46 650 000		
211802.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021-2026	428 240	10 000 000		29 980 000
211803.	ACTIONS CITOYENNETE DANS LES QUARTIERS 2021-2026	1 486 505	4 000 000		
211804.	AMELIORATION RESEAU ROUTIER 2021-2026	13 484 921	193 500 000		
211805.	POLE DE LOISIRS NOURE	880 065	4 000 000		
211807.	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS PLAINE TONGHOUE		12 186 000		
211809.	PARTICIPATION DUMBEA CENTRE SMART CITY	30 000 000	30 000 000		
211810.	RENOUVELLEMENT URBAIN	2 000 000	10 000 000		
211811.	PJR CONFORTEMENT TALUS Z14	3 007 200	75 000 000		
211812.	AMENAGEMENT ZAC DUMBEA SUR MER				72 900 000
221000.	OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES				60 000 000
			13 500 000		

N° OP.	INTITULE D'OPERATION	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
221101.	ACQUISITION MATERIEL ROULANT SECURITE		17 500 000		
221201.	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2022- 2026		3 000 000		
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE - ORDRE		5 500 000		119 500 000
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEE - TRAVAUX EN REGIE		30 000 000		
OPFI	OPERATION FINANCIERE – (CHAP 13)	27 469 010			
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)		295 000 000		534 324 050
OPFI	RESULTAT REPORTE (CHAP 001)		108 126 365		309 037 175
OPFI	OPERATION FINANCIERE – VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)				328 948 776
TOTAL		210 660 810	1 411 709 191	9 750 000	1 612 620 001
		1 622 370 001		1 622 370 001	

Balance générale du budget principal 2022 :

	<i>F.CFP</i>	Budget 2022
- SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 874 132 832
- SECTION D'INVESTISSEMENT		1 622 370 001
BUDGET 2022		5 496 502 833

